

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi dix-huit septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :
mardi 12
septembre 2023

Mis en ligne :
mercredi 20
septembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 21
Votants : 27
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, METAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien ;

Procurations de vote et mandataires : DA CUNHA Manuel donne pouvoir à LEJOLIVET Bertrand, GEZEQUEL Damien donne pouvoir à POINTIER Vincent, LETENDRE Christophe donne pouvoir à DEGUILLARD Julie, MAHEO Aude donne pouvoir à TORTELLIER Laëtitia, SERANDOUR Cyril donne pouvoir à JOUAULT Jaroslava, VALLE Priscilla donne pouvoir à CAÏTUCOLI Christiane ;

Absents : ANDRE-SABOURDY Isabelle, DORIA Anne.

Monsieur POINTIER Vincent est nommé. secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 12 septembre 2023) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 13**Délibération n° 2023-97. Aménagement : Installation bornes électriques - implantation par station-e - ajustement**

Rapporteur : Jaroslava JOUAULT

VU le code général des collectivités territoriales

VU la délibération n°2023-78 en date du 3 juillet 2023

VU l'avis de la commission Aménagement Patrimoine Mobilité Accessibilité en date du mardi 27 juin 2023,

CONSIDERANT la nécessité d'autoriser la pose de mâts sur 50% des bornes électriques, pour permettre à l'opérateur d'équilibrer son opération,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de ce fait d'ajuster la délibération 2023-78,

CONSIDERANT qu'une convention bipartite autorisera l'installation des bornes de recharge pour véhicules électriques pour une durée de douze années sur le domaine public communal et que cette occupation du domaine public sera soumise à une redevance de 50€/m²/an.

Après en avoir délibéré par **20 voix POUR** et **7 ABSTENTIONS** (BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, LE GUENNEC Jean-Michel, LEJOLIVET Bertrand, NOULLEZ Sébastien, VALLEE Priscilla), le Conseil Municipal **décide** :

D'APPROUVER la convention d'installation des bornes de recharge pour véhicules électriques par l'entreprise Station-e qui sera ainsi modifiée

DE PRÉCISER que l'autorité territoriale validera préalablement l'installation de chaque borne, son implantation et son modèle économique.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document s'y reportant.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Gaël LEFEUVRE

